

Tous les New-Yorkais, sans exception.

Les services municipaux sont à la disposition de tous les New-Yorkais, quels que soient votre statut d'immigration, votre capacité à payer, votre statut d'emploi ou votre maîtrise de la langue anglaise.

Tous les New-Yorkais :

- Ont droit à des soins de santé de qualité
- Ont droit à une couverture d'assurance pour les soins de santé d'urgence
- Ont droit au respect de leur vie privée en matière de santé
- Ont droit aux services municipaux
- Ont le droit de bénéficier de services dans la langue de leur choix

Informez-vous sur vos droits et trouvez des ressources à [nyc.gov/immigranthealth](https://www.nyc.gov/immigranthealth).

French

